

24.04.2002 - 11:00 Uhr

## Recul des nuitées pour la saison d'hiver 2001/2002: Stopper la tendance à la baisse

Berne (ots) -

Suite à la crise du tourisme de l'automne dernier, l'hôtellerie suisse a subi un hiver difficile. Selon les premières estimations, la branche a essuyé un recul des nuitées de 7.7 pour cent et subi des pertes sur le chiffre d'affaires de l'ordre de 1.5 pour cent. Néanmoins, les mesures de marketing qui ont été immédiatement introduites tant au niveau de l'entreprise que de la branche ont infirmé en partie les tristes présages de l'automne dernier (-11 % de nuitées). Pour l'été 2002, les hôteliers s'attendent malgré tout à une aggravation supplémentaire de la situation. Outre les efforts déployés par la branche, une amélioration sensible des conditions générales de la politique économique à moyen terme s'impose.

Le taux des nuitées de la saison d'hiver 2001/2002, qui enregistre un recul de 7.7 pour cent (1,1 million de nuitées), sera nettement inférieur à celui de l'année passée qui se situait à 14,5 millions. Cette baisse entraînera des pertes de 170 millions de francs sur les recettes provenant du secteur de l'hébergement proprement dit. Le chiffre d'affaires global de la saison d'hiver ne diminuera toutefois que de 1.5 pour cent environ (60 millions de francs) par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires par nuitée a augmenté de seulement 2.3 pour cent pour passer en moyenne à 152 francs par nuit. Visiblement les hôteliers sont parvenus à compenser la diminution des recettes dans le secteur de l'hébergement par des recettes dans le secteur des prestations supplémentaires comme la restauration, le "wellness", les séminaires et les congrès.

Des victimes à des degrés différents

Il ressort des estimations que le faible taux d'occupation s'est étendu à toutes les régions et à toutes les catégories d'hôtels, en étant toutefois variable d'une région à l'autre et d'une catégorie à l'autre. Les plus touchés étaient, comme en septembre dernier déjà, les hôtels urbains, en tête la ville Zurich (-25 %) et pour la première fois aussi Genève (-12.75 %), suivies par l'Oberland bernois (-10.26 %) et le Nord de la Suisse (-9,54 %). Par contre la Suisse orientale (-3,38 %), le Tessin (-3,38 %), la Suisse centrale (-5,17%), le Valais (-5,29%) et les Grisons (-6,3 %), ont été moins touchés. Les hôtels sans étoile, 1 étoile (16,6% et 15,4%), mais aussi les 5 étoiles (-9.8 %) ont le plus souffert de la crise. De tristes résultats qu'auraient, semble-t-il, tempéré la "Campagne d'hiver" lancée par Suisse Tourisme dans les pays voisins ainsi que le portail Internet lancé en novembre dernier, permettant d'effectuer des réservations directes.

Expo.02, l'espoir de la saison d'été

Les hôteliers se montrent plutôt pessimistes pour la saison d'été 2002 et s'attendent à une baisse supplémentaire des nuitées, du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation. En outre, les salaires minimaux fixés dans la nouvelle CCNT vont réduire davantage les marges déjà serrées. Si la crise au Proche-Orient ne dégénère pas et que les cours du change se stabilisent, il y a de fortes chances pour que le pessimisme des hôteliers s'estompe. En janvier 2002, des mesures importantes de marketing ont déjà été introduites: la coopération de marketing avec Expo.02 et la commercialisation dans le monde entier du guide des hôtels; le renforcement de la présence des

plateformes de réservation lors de foires internationales ainsi que la campagne "Montagnes" lancée par Suisse Tourisme en mars dernier. D'une manière générale, les hôteliers s'attendent à un essor de la situation conjoncturelle à l'échelle mondiale.

Effets des mesures de politique économique:

#### Accords bilatéraux

Les Accords bilatéraux qui vont entrer en vigueur le 1er juin 2002 auront des effets variables à court et à moyen terme sur la situation concurrentielle de l'hôtellerie suisse. Il est en effet de plus en plus difficile de recruter à partir des pays de l'UE/AELE de la main-d'oeuvre spécialisée pour la restauration (niveau de vie généralement plus élevé et régression de la mobilité). Force est de constater que le nouveau contingent des personnes de pays tiers (plus que 9'000 autorisations contre 130'000 autorisations pour les personnes de l'UE/AELE) se raréfie, qu'il devient même "critique" pour l'hôtellerie. A cela vient s'ajouter le fait que les professions typiques de la restauration ne s'inscrivent pas dans la "main-d'oeuvre hautement qualifiée". La nouvelle mobilité géographique (changement de lieu de travail et de séjour) ne manquera pas de se répercuter sur la concurrence. Il sera dorénavant difficile de recruter de la main-d'oeuvre étrangère qualifiée pour des endroits et des postes peu attractifs.

#### Accroître l'attrait des postes

Une fois que l'accord sur la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE/AELE sera entré en vigueur, dans cinq ans environ, on verra si l'hôtellerie suisse peut rivaliser avec les marchés du travail étrangers. En attendant, les hôteliers devront améliorer les conditions de travail dans les établissements. Outre le salaire, il s'agit d'offrir une gestion des ressources humaines moderne, des possibilités de formation continue et d'avancement, une gestion de la qualité et l'accès à un système de formation général de l'apprentissage à l'université.

#### Renforcer le programme d'impulsion

Si l'on veut accroître l'attractivité de la place touristique suisse, plus précisément des hôtels et de leurs places de travail, il faut d'abord améliorer les conditions générales du tourisme. Les mesures présentées dans le rapport de la Confédération sur le tourisme et adoptées récemment constituent une condition importante pour la réalisation de cet objectif. Pour l'hôtellerie, deux éléments centraux sont en point de mire: l'arrêté fédéral encourageant l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme (Innotour) ainsi que la nouvelle loi sur le crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature. "Innotour" est destiné à soutenir financièrement les mesures visant à améliorer la qualité (label de qualité) ou la professionnalisation des infrastructures touristiques (p. ex. la plateforme de réservation nationale). Comme les hôteliers sont d'avis que le montant annuel prévu à cet effet, soit 5 millions de francs, est insuffisant pour donner des impulsions efficaces à long terme, la Société suisse des hôteliers demande à la Confédération de doubler le montant et d'accorder ainsi une subvention fédérale annuelle de 10 millions de francs.

#### Un meilleur financement des hôtels s'impose

Comme chacun sait, l'actuelle "Société suisse de crédit hôtelier - SCH" n'a pas réussi à couvrir le déficit causé par les investissements dans l'hôtellerie et estimé à deux milliards de francs. C'est la raison pour laquelle la loi sur le crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature doit être revue. Elle devra servir d'instrument neutre du point de vue de la concurrence, permettre le financement des hôtels et favoriser l'assainissement structurel. La nouvelle "SCH" ne doit plus faire fonction de grande banque pour l'hôtellerie mais servir d'instrument de financement complémentaire; elle doit pouvoir se refinancer sur le marché des

capitaux et accorder des crédits sur la base de critères restrictifs uniquement pour des projets dont la rentabilité est prometteuse.

En qualité de partenaire essentiel de la branche de l'hôtellerie, la SSH est disposée à participer aussi bien financièrement que par son savoir-faire, sous forme d'un partenariat renforcé à la fois public et privé, à l'assainissement financier et à la réorientation de la "SCH".

Etant donné que les chances de refinancement de la "SCH" sur le marché des capitaux semblent minces, la Société suisse des hôteliers demande que l'Etat et les banques s'engagent sans relâche et qu'en conséquence, la Confédération ne se limite pas au financement de base unique de 100 millions de francs.

Une loi pour la promotion du tourisme

La Société suisse des hôteliers approuve pour sa part le programme d'encouragement du tourisme proposé par le Conseil fédéral. Elle critique toutefois la limitation dans le temps de ce programme et demande en conséquence l'élaboration d'une loi-cadre pour l'encouragement du tourisme. La loi-cadre doit permettre une meilleure coordination des mesures touristiques de la Confédération et des cantons et donner une assise solide et durable à la politique du tourisme.

Contact:

Hans-Ruedi Huber  
Chef de la communication  
Société suisse des hôteliers  
Tél. +41/31/370'42'51  
[ 013 ]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100016495> abgerufen werden.